



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le trente du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement dans la salle polyvalente (3 rue de Verdun) afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 24/06/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Hélène HAVRET

### DELIBERATION N° 2020-12 – FINANCES/BUDGET – AFFECTATION DU RESULTAT - APPROBATION.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

Considérant le résultat corrigé des restes à réaliser en section d'investissement, ainsi que le résultat cumulé à affecter par délibération, en section de fonctionnement figurant au tableau annexé, Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit ledit résultat :

- En section d'investissement :
  - o Report au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté, pour un montant de 698 074,06€
  - o Au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés, pour un montant de 240 000€
- En section de fonctionnement :
  - o Au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté, pour un montant de 14 784,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** l'affectation du résultat comme présenté ci-dessus et comme repris dans le tableau des résultats de l'exercice 2019 annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire  
Olivier TURPIN



## COMMUNE DE GRUSON RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

### 1 - Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2019

Total des recettes de l'exercice	1	351 858,94
Total des dépenses de l'exercice	2	898 180,16
<b>Résultat brut de l'exercice</b>	3 = (1 - 2)	<b>- 546 321,22</b>
Résultat de l'exercice précédent	4	1 244 395,28
<b>Résultat cumulé</b> (reporter à la ligne budgétaire 001)	5 = (3 + 4)	<b>698 074,06</b>
Reste à réaliser en dépenses d'Investissement	6	0,00
Reste à réaliser en recettes d'Investissement	7	0,00
<b>Résultat corrigé des restes à réaliser</b> (à financer par le 1068 si ce résultat est négatif)	8 = (5 - 6 + 7)	<b>698 074,06</b>

### 2 - Détermination du résultat d'exploitation à affecter

Total des produits	1	1 096 743,56
Total des charges	2	855 103,42
<b>Résultat de l'exercice (compte 12)</b>	3 = (1 - 2)	<b>241 640,14</b>
Excédent de l'exercice précédent (compte 110)	4	203 144,63
Part de l'excédent affectée à l'investissement	5	190 000,00
Reste à réaliser en dépenses de Fonctionnement	6	
Déficit de l'exercice précédent (compte 119)	6	--
<b>Résultat cumulé à affecter par délibération</b>	7 = (3 + 4 - 5 - 6)	<b>254 784,77</b>

### 3 - Affectation du résultat d'exploitation cumulé à la fin de l'exercice

**Affectation par ordre de priorité :**

1	Couverture du déficit de la section de fonctionnement (par réduction des charges)	--
2	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (titre de recette au compte 1068)	--
3	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement (titre de recette au compte 1068)	240 000,00
4	Report à nouveau en fonctionnement (compte 110) le solde du 110 est repris sur la ligne budgétaire 002	14 784,77

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus et les affectations décidées dans cette délibération sont inscrites au B.P. 2020.

Le Maire

Fait à Gruson le 30 juin 2020

Olivier TURPIN